

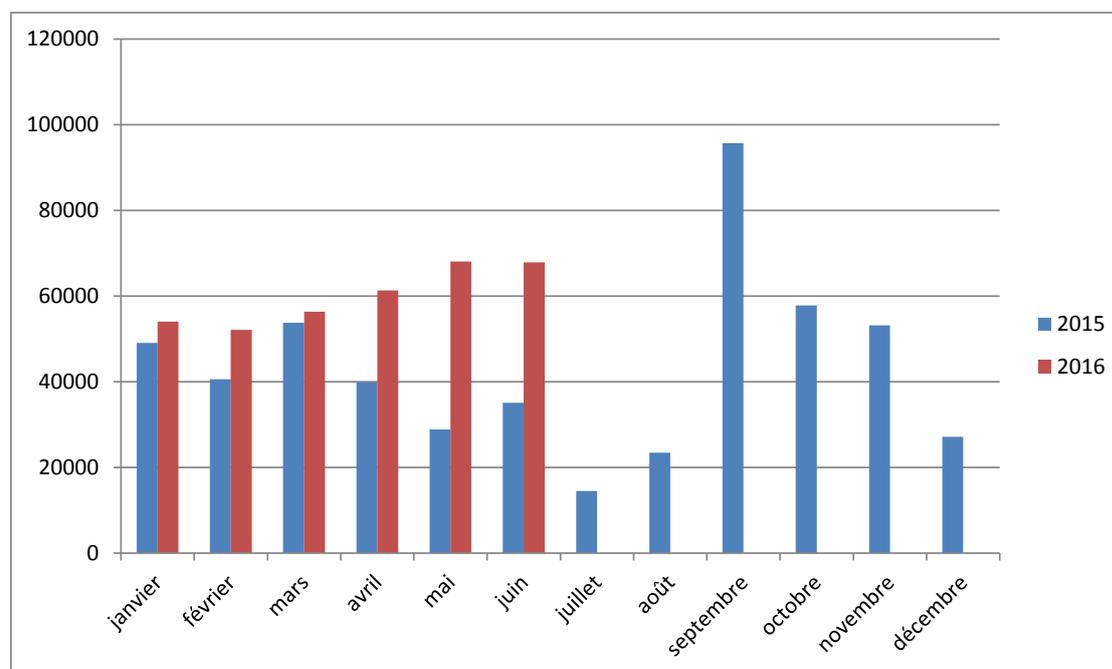
LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{er} SEMESTRE 2016

Au 1^{er} semestre 2016, on compte environ 360 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 46 % en un an.

Environ 360 000 entrées en formation au 1^{er} semestre 2016, soit + 46 % sur un an

Entre janvier et juin 2016, on compte près de 359 700 entrées en formations de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Avec la montée en charge du plan « 500 000 formations supplémentaires », le nombre d'entrées en formation progresse fortement : + 46 % par rapport au 1^{er} semestre 2015 (*graphique 1*). Les plus fortes hausses annuelles sont enregistrées sur les mois de mai 2016 et juin 2016 avec respectivement + 136 % et + 93 %.

Graphique 1 : Entrées en formation des demandeurs d'emploi



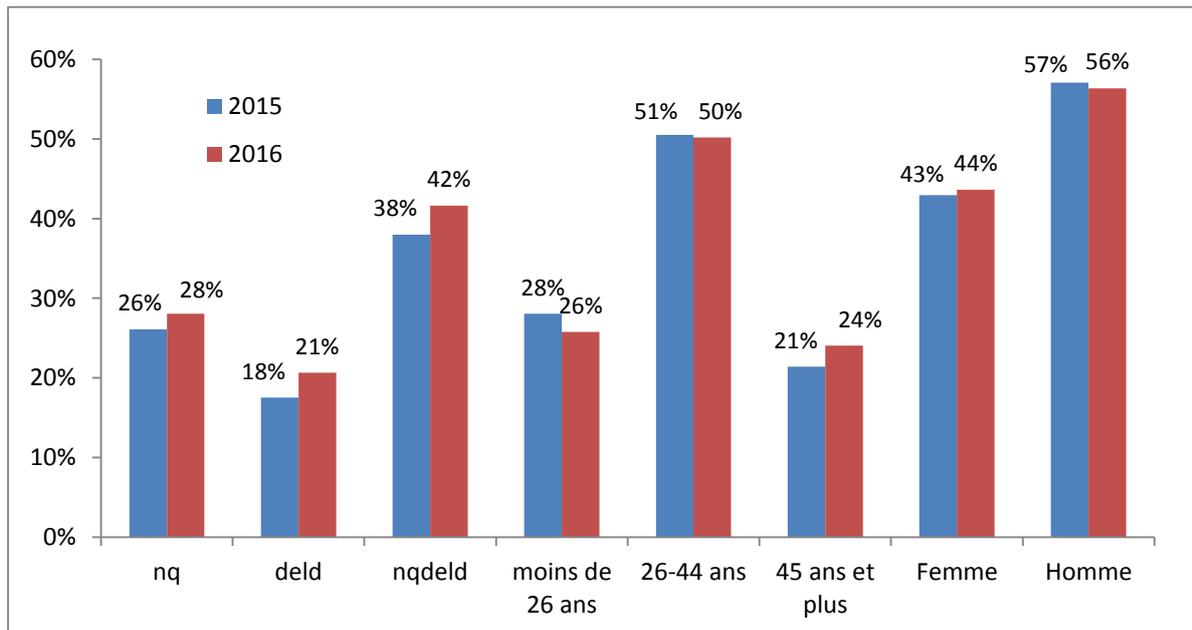
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée progresse

La part des demandeurs d'emploi entrés en formation non qualifiés, ou chômeurs longue durée progresse entre le 1^{er} semestre 2015 et le 1^{er} semestre 2016, avec respectivement des hausses de 2 et 3 points (*graphique 2*). La part des demandeurs d'emploi présentant l'un ou l'autre de ces deux critères progresse quant à lui de 4 points.

Dans le même temps, la part des moins de 26 ans recule de 2 points, alors que celle des 45 ans et plus évolue à la hausse (+3 points). La part des femmes parmi les entrants en formation est quant à elle stable sur un an.

Graphique 2 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi entrant en formation aux 1^{er} semestres 2015 et 2016



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

NQ : non qualifiés (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)
 DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

NQDEL : demandeurs d'emploi non qualifié ou de longue durée.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La moitié des entrées en formation des demandeurs d'emploi se fait dans les cinq premiers mois d'inscription à Pôle emploi

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au premier semestre 2016, cette entrée a lieu moins d'un mois après l'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi (*tableau 1*). Pour la moitié d'entre eux, l'entrée a lieu dans les cinq mois qui suivent l'inscription. Un quart des entrées en formation concernent des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an.

L'ancienneté en inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. Si la moitié des demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font dans les deux mois qui suivent leur inscription, la moitié de ceux âgés de 55 ans et plus le font plus de 5 mois après leur inscription.

Plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée. Un quart des moins de 20 ans entre sur des formations de près de 800 heures ou plus. La durée moyenne de formation, supérieure à 523 heures pour les moins de 25 ans, diminue fortement avec l'âge jusqu'à 237 heures pour les 55 ans ou plus. La durée de formation des femmes est nettement plus élevée que celle des hommes : 449 heures contre 341 heures en moyenne (*tableau 1*)

Tableau 1 : Ancienneté avant l'entrée en formation et durée de la formation selon l'âge et le sexe au 1^{er} semestre 2016

âge à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	médiane	3ème quartile
moins de 20 ans	108	14	63	152	599	280	420	800
20-24	195	27	112	252	523	175	385	679
25-29	273	40	153	362	416	100	294	520
30-34	320	39	166	412	373	67	245	478
35-39	350	37	176	450	353	49	210	448
40-44	379	33	182	483	332	42	210	420
45-49	402	31	188	507	314	40	196	400
50-55	430	22	193	546	288	35	156	399
55 ans et plus	471	19	214	614	237	35	133	300
Hommes	326	27	151	406	341	40	210	420
Femmes	304	34	150	380	449	126	301	567
Ensemble	316	30	150	395	387	70	256	490

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

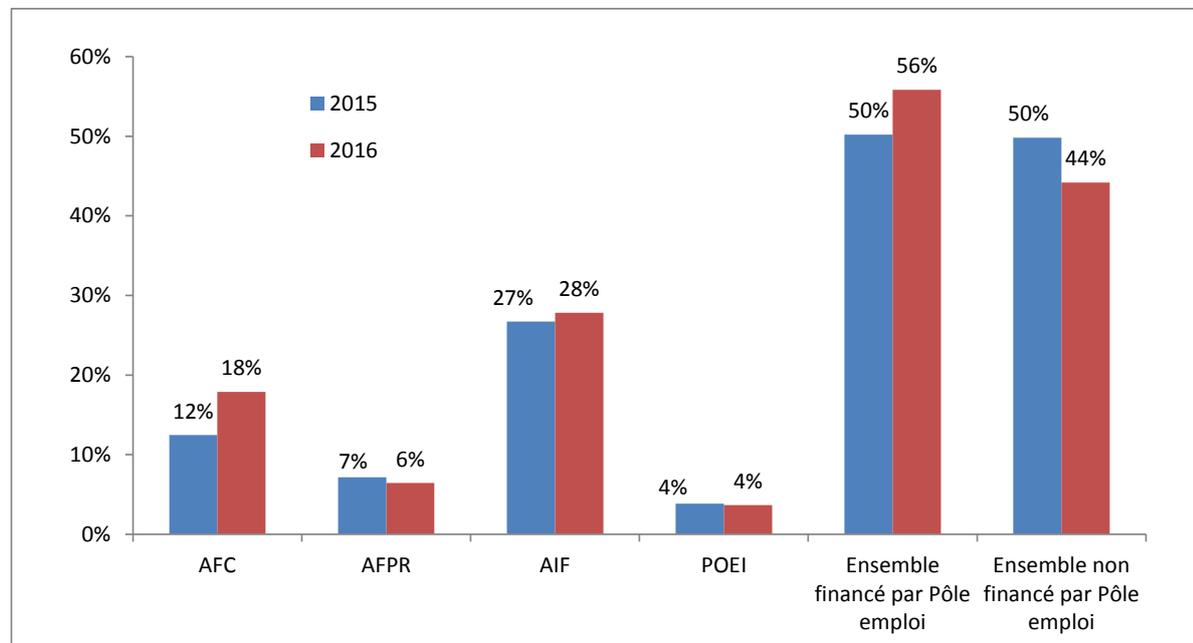
Lecture : au 1^{er} semestre 2016, l'ancienneté en inscription avant la formation est inférieure à 14 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 152 jours pour un autre quart. La durée prévue de la formation est inférieure à 280 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 800 heures pour un autre quart.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Plus de la moitié des formations des demandeurs d'emploi est financée par Pôle emploi

La part des formations financées par Pôle emploi progresse de 6 points sur un an, elle atteint 56 % au 1^{er} semestre 2016. Au sein des formations financées par Pôle emploi, la hausse concerne en particulier les formations de type AFC (*sources et définitions*). À l'inverse, 44 % des formations au 1^{er} semestre 2016 ne sont pas financées par Pôle emploi, même si elles peuvent être prescrites par Pôle emploi.

Tableau 2 : Répartition des entrées en formation selon le type de formation



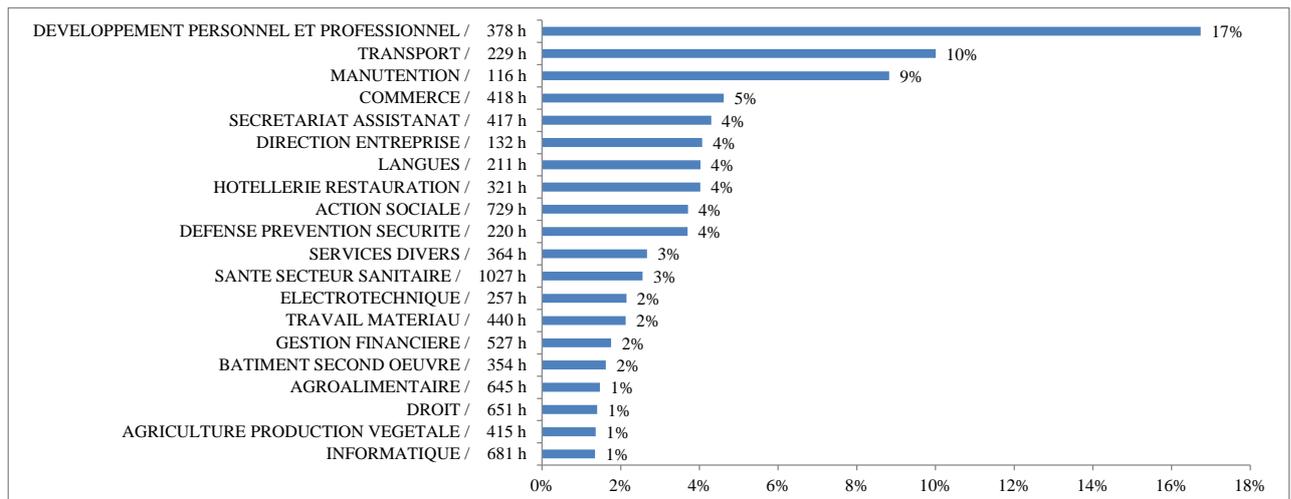
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Trois champs de formation regroupent près d'un tiers des entrées en formation des demandeurs d'emploi

Environ vingt champs de formation regroupent plus de 80 % des entrées en formation (*graphique 3*). Parmi eux, trois champs regroupent plus d'un tiers (36%) des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, développement de l'efficacité personnelle, etc.), le transport et la manutention. On constate par ailleurs une forte variation dans les durées de formation en fonction des champs de formation. Ainsi, les durées de formation pour le secteur de la santé (3% des entrées) sont nettement les plus longues, avec une durée moyenne de 1 027 heures. À l'inverse, pour le secteur de la manutention, qui représente 9% des entrées, la durée moyenne des formations est de 116 heures.

Graphique 3 : Part et durée moyenne de formation par champ de formation au 1^{er} semestre 2016



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Lecture : le champ de formation « Développement personnel et professionnel » regroupe 17 % des entrées en formations au 1^{er} semestre 2016. La durée moyenne des formations y est de 378 heures.

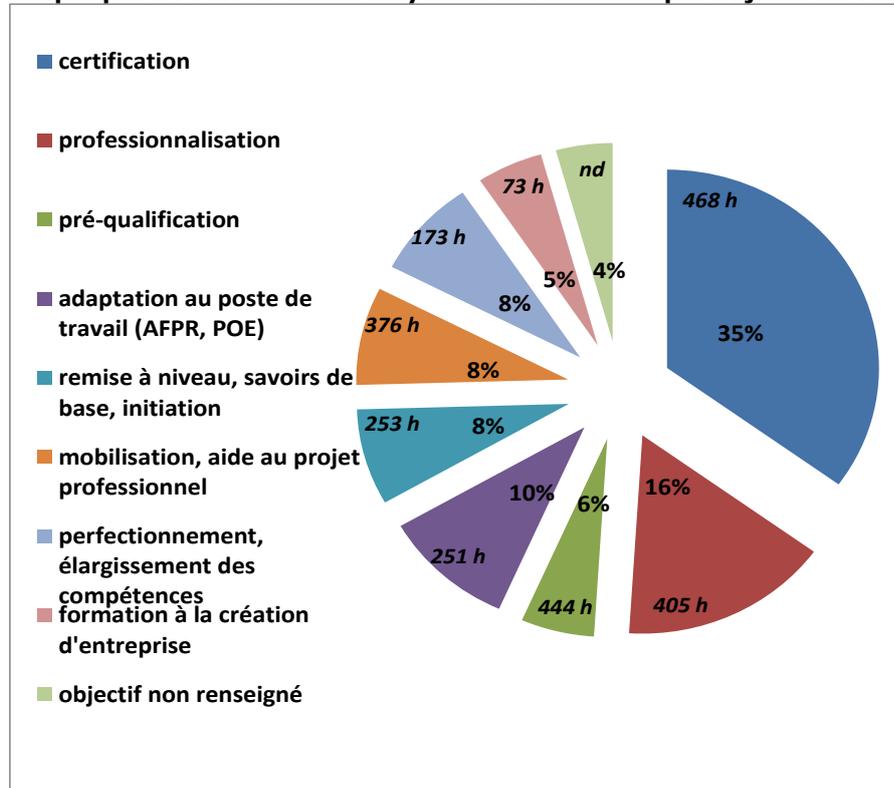
Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 82% des entrées en formation)

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Près des deux tiers des formations répondent à trois objectifs

Le principal objectif de formation est la certification (*voir ci-dessous*), il concerne plus du tiers des entrées en formation. C'est aussi celui qui affiche la durée moyenne de formation la plus élevée (468 heures contre 387 heures en moyenne pour l'ensemble des objectifs). Une entrée en formation sur six concerne la professionnalisation, avec une durée moyenne de formation proche de l'ensemble.

Graphique 4 : Part et durée moyenne de formation par objectif de formation au 1^{er} semestre 2016



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Les objectifs de formation

Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (AFC) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (AIF) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Edita JASAROSKI
Département Marché du travail

POUR EN SAVOIR PLUS

contactEES@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

